

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO, VION, Mmes CESBRON M, CESBRON S, JOURDAIN et PREHAUT.

Absente excusée : Myriam LEVRON

Secrétaire de séance : Anne PREHAUT

Convocation du 5 novembre 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 octobre 2019.

Mr le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération pour la signature de la convention Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022. Le Conseil municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

I – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 : SIGNATURE DE LA CONVENTION

En vue de la signature prochaine du Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} Génération 2019-2022 avec la CAF de Maine-et-Loire, l'Agglomération du Choletais et les 26 communes qui la composent,

Le Conseil Municipal de Chanteloup-les-Bois autorise à l'unanimité, Monsieur Jackie GELINEAU, Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2G 2019-2022 ainsi que les avenants et autres pièces annexes susceptibles de se présenter à l'avenir, et se rapportant à l'actuel Contrat Enfance Jeunesse 2G 2019-2022 entre la CAF, l'Agglomération du Choletais et les 26 communes membres.

II– VOTE DES TARIFS 2020 DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des locations des salles communales et approuve à l'unanimité les tarifs 2020 suivants :

ACTIVITES		MCL	Salle N°2	Salle Gde Fontaine *	Salles maison des asso	Salle paroisse
Vin d'honneur pour mariage	Chanteloup	175 €		70 €		
	Extérieur	325 €		80 €		
Mariage 1 jour	Chanteloup	350 €				
	Extérieur	500 €				

utilisation privée familiale moins de 70P	Chanteloup	175 €		60 €		
	Extérieur	325 €		70 €		
utilisation privée familiale plus de 70 P	Chanteloup	250 €		60 €		
	Extérieur	375 €		70 €		
Association	Chanteloup	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Extérieur	500 €	non	70 €	non	non
Entreprise	Chanteloup	350 €	35 €	60 €	35 €	35 €
	Extérieur	500 €				
Réunion organisme et groupement professionnels	Chanteloup	gratuit	gratuit			
	Extérieur	175 €				
Banquet classe	Chanteloup	gratuit		gratuit		
	Extérieur	375 €				
Sépulture		gratuit		gratuit		
journée supplémentaire	Chanteloup	150 €		60 €		
	Extérieur	200 €		70 €		

Pour chaque location :	
arrhes	25%
caution forfaitaire	700 €
caution ménage	100 €
chauffage (du 15/10 au 15/04)/jour	70 €
sono	60 €
caution	600 €

Associations commune		
caution forfaitaire		150 €
caution ménage		100 €
chauffage		gratuit
sono		gratuite
caution sono		600 €

Associations intercommunales	
une seule location gratuite / an si l'alternance inter communale est respectée	
si plus d'une location	tarif extérieur

* salle de la Grande Fontaine :	<p>pas de chauffage</p> <p>pas d'équipements pour cuisiner hormis un microondes</p> <p>Soirée dansante interdite</p> <p>ménage obligatoire</p>
---------------------------------	--

utilisation privée familiale :	réunion de famille, anniversaire, copains sans droit d'entrée
--------------------------------	---

Ménage obligatoire pour restitution de la caution et comprend :	<p>le balayage</p> <p>serpillage si nécessaire</p>
---	--

III – VOTE DU PRIX DE VENTE POUR 2020 DES CONCESSIONS DE TERRAIN ET DES CAVURNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir tous les ans la tarification pour le cimetière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de 2019.

La tarification 2020 applicable au cimetière sera donc identique à celle de 2019 soit :

- 30 € pour une concession de terrain enfant d'une place. (1m²) pour une durée de trente ans
- 90 € pour une concession de terrain simple de deux places (3m²) pour une durée de trente ans
- 150 € pour une concession de terrain double de quatre places (5 m²) pour une durée de trente ans
- 250 € pour une cavurne de 2 urnes pour une durée de trente ans

IV – VOTE DES DROITS DE PLACE 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un droit de place a été instauré pour les commerçants non sédentaires, par délibération du 14 septembre 2015 avec les tarifs suivants :

- 160 € / an soit 40 € / trimestre pour un commerçant non-sédentaire permanent.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'augmenter les tarifs 2019 et de fixer les droits de place pour 2020 à :

- 170 € / an soit 85 € / semestre pour un commerçant non-sédentaire permanent.
- La facturation sera faite chaque semestre.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

V – VOTE DES DROITS DE VOIRIE 2020 POUR LE DISTRIBUTEUR DE PAINS

Lors de sa séance du 13 juin 2016, le Conseil Municipal a institué des droits de voirie suite à l'implantation à demeure, d'un petit distributeur automatique de pains sur les dépendances de la voirie communale au bourg de Chanteloup-les-Bois. Il avait été décidé:

- de réclamer au bénéficiaire, Boulangerie BESSON, demeurant 14 Place du Général de Gaulle à VEZINS, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 160 € par an, révisable chaque année au 1^{er} janvier après délibération du Conseil Municipal.

Cette redevance sera facturée par semestre, à terme échu (soit début juillet et début janvier de l'année N+1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'augmenter le tarif fixé en 2019
- de fixer les droits de voirie 2020 pour la redevance d'occupation du domaine public à 170 € à l'année, facturé par semestre à terme échu.

VI – VOTE DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible pour les entreprises qui le souhaitent de faire paraître un encart publicitaire sur le flash et sur le site internet de la commune moyennant une participation financière. Il convient donc de procéder au vote des tarifs suivants pour 2020, tarifs inchangés par rapport à 2019 :

Pour parution sur le flash + sur le site internet de la commune dans la rubrique « nos partenaires »

En 4^{ème} de couverture :

Pleine page	240 €
Une ½ page	165 €
Un ¼ page	135 €

En pages intérieures

Une ½ page	144 €
Un ¼ page	110 €
Un 1/8 page	82 €

En cas de demande exceptionnelle pour 1 seule parution et seulement à partir du 1^{er} octobre de l'année, les tarifs sont réduits et sont les suivants :

En 4^{ème} de couverture :

Pleine page	120 €
Une ½ page	85 €
Un ¼ page	70 €

En pages intérieures

Une ½ page	70 €
Un ¼ page	55 €
Un 1/8 page	40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs 2020 ci-dessus pour les encarts publicitaires qui seront imputés au compte 7088 du budget primitif 2020

VII- QUESTIONS DIVERSES

1- *Nouveau Sous-Préfet de Cholet*

M. Mohamed SAADALLAH vient d'être nommé sous-préfet de Cholet et vient de prendre ses fonctions ce jour 12 novembre. A cette occasion, les maires étaient invités ce matin à un dépôt de gerbe suivi d'une réception en sous-préfecture pour marquer son arrivée à Cholet.

M. le Maire fait part au conseil qu'il devrait recevoir sous peu la réponse du sous-Préfet pour l'invitation du 29 novembre : présentation de la commune de Chanteloup et centenaire de l'entreprise Gélineau

2- *Nombre de conseillers communautaires de l'Agglomération du Choletais*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 reçu en Mairie fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de l'Agglomération du Choletais pour mars 2020. Le nombre de sièges de conseiller communautaire est fixé à 61 et répartis de la façon suivante :

- Cholet : 30 sièges
- Lys haut Layon : 4 sièges
- Le May-sur-Evre / La Séguinière / La Tessoualle : 2 sièges
- Toutes les autres communes : 1 siège

3- *Double scrutin en 2021*

Les élections départementales et régionales se tiendront le même jour au printemps 2021, il faudra donc disposer de 2 urnes. A cette occasion, l'Etat peut verser une subvention aux communes de 190 € par urne. Un devis a été établi pour une somme de 186,60 € TTC, la commune décide donc de procéder à cet achat qui sera couvert par la subvention.

4- *Travaux et dossiers en cours*

- Travaux rue St Michel avancent normalement.
- Remise des clés des 3 logements locatifs par Maine-et-Loire Habitat aux locataires : jeudi 12 décembre 2019
- Vente de l'ancien local commercial : signature du compromis jeudi 14 novembre 2019
- Lotissement le Hameau de l'Echalier : Des options sont posées sur 3 lots
- Les cloches de l'église sont réhabilitées, le moteur sera changé semaine prochaine
- La colonne à verres de l'espace Gérard Fauconnier sera enterrée semaine 47
- Collecte des ordures ménagères : 29 points litigieux ont été recensés sur la commune. Un regroupement est à l'étude rue du Moulin-Chemin des Petites Croix
- Rencontre avec le Foyer des Jeunes, Chloro'Fil et la municipalité le 27 novembre 2019 pour Junior Association à créer.
- Fibre optique
Réunion d'informations le 11 décembre 2019 : adressage unique
- Décorations de Noël : cônes en cours de réalisation avec de la récupération de cercles et des ronds de chauffage de l'église pour servir de supports pour des illuminations.

➤ **Commissions Intercommunales**

- Chloro'fil – Léopold NALWANGO
Réunion le 14 novembre 2019 : projet social de Chloro'Fil

- Commission Transports – Gilles NAUD
 - Prêt de vélos électriques à Cholet : en location pour une durée déterminée
 - Covoiturage : en dehors des zones desservies par les bus
 - Bus électrique en expérimentation

- Groupe de travail agricole – Laurent VION
Réunion le 14 novembre 2019 pour le GDS

➤ **Commissions Communales**

Réunions :

- Préparation pour la venue du S-Préfet : mardi 19 novembre 2019
- Infos communication Flash : jeudi 21 novembre 2019 à 18 heures
- Règlements des Salles : 3 décembre 2019 à 14 h 30
- Affaires scolaires : Rencontre à prévoir avec l'OGEC et la Direction : semaine 4 - mardi 21 janvier 2020 ?
- Bilan des Associations : semaine 4 – jeudi 23 janvier 2020 ?
- Finances : lundi 27 janvier 2020 à 20 heures
- Vote des budgets 2020 : lundi 10 février 2020

Conseils Municipaux

- lundi 9 décembre 2019
- lundi 13 janvier 2020
- lundi 10 février 2020

Le Maire,
Jackie GELINEAU